

Un test négatif en complément du passe vaccinal : le gouvernement envisage d'imiter la règle allemande «2G+»

Par [Steve Tenré](#)

Publié le 23/12/2021 à 17:22,

Mis à jour hier à 17:29



La «2G+» impose un test négatif lorsqu'il n'est pas possible de porter le masque ou de consommer assis comme dans les boîtes de nuit, les bars et autres activités de loisirs. [scaliger / stock.adobe.com](#)

Cette mesure est contenue dans l'avant-projet de loi qui sera présenté lundi 27 décembre en Conseil des ministres. Certains de nos voisins européens l'imposent déjà pour accéder à des lieux comme les discothèques ou les bars.

Le passe vaccinal sera-t-il conditionné à la présence d'un test négatif? C'est en tout cas ce que prévoit le gouvernement dans l'avant-projet de loi transformant le passe sanitaire en passe vaccinal, qu'a consulté *Le Figaro* et qui devrait être adopté d'ici la fin du mois de janvier. Il est notamment écrit, dans l'article 1er, qu'un décret fixera les cas «*dans lesquels l'intérêt de la santé publique et l'état de la situation sanitaire (...) imposent un cumul de justificatifs*».

En d'autres mots, cela signifie que le passe vaccinal pourrait être accompagné d'un test négatif, selon les situations. Contacté par nos confrères du *Parisien*, le ministère de la Santé confirme «*prévoir*» cette mesure, sans plus de précisions.

Un dispositif adopté en Allemagne, Suisse, Autriche et Luxembourg

Le passe vaccinal est déjà en vigueur dans d'autres pays d'Europe. Nommée «2G» en Allemagne, la règle autorise seulement les vaccinés («*geimpfte*») et les guéris («*genesene*») à accéder à des lieux publics comme des restaurants ou salles de concert. Dans certaines localités, dont des régions allemandes, c'est la «2G+» qui est en vigueur: elle impose un test négatif lorsqu'il n'est pas possible de porter le masque ou de consommer assis comme dans les boîtes de nuit, les bars et autres activités de loisirs.

En Suisse, l'accès aux discothèques est soumis à cette règle depuis le 20 décembre, selon les mêmes critères qu'en Allemagne. En Autriche, le régime «2G+» s'applique aux frontières : chaque voyageur souhaitant pénétrer sur le sol autrichien doit présenter un test PCR négatif en plus du schéma vaccinal complet. Ceux provenant d'un pays «*où l'incidence de l'infection est faible ou moyenne*» n'ont besoin que de leur dose de rappel. Au Luxembourg, depuis le 25 décembre, chaque personne qui n'a pas reçu sa troisième dose devra s'acquitter d'un test rapide avant de se rendre au café, au restaurant ou au sein de tout rassemblement public de plus de 10 personnes.

Pas de test pour aller au café

En France, cette double obligation pourrait également être en vigueur dans les lieux à fort potentiel de contamination, comme les discothèques. Il n'y a en tout cas pour l'heure pas de piste particulière concernant des lieux éventuellement concernés, et en tout état de cause le gouvernement ne déciderait pas tout seul, fait valoir une source ministérielle à l'AFP.

«*L'intention n'est absolument pas d'exiger un passe vaccinal plus un test pour aller prendre un café*», contrairement au Luxembourg, a-t-elle aussi affirmé.

Plus que des lieux, le dispositif pourrait être utile dans certaines situations. Par exemple pour les personnes n'ayant pas de schéma vaccinal complet: elles seraient admises dans certains lieux en présentant un test en plus de leur certificat de première dose, explique la source ministérielle, y voyant «*un levier pour inciter à la vaccination*». Demander une preuve de vaccination plus un test pourrait être restreint à une période donnée «*lors d'un pic épidémique*», précise cette source.

À VOIR AUSSI – Covid-19: «*Nous assumons la stratégie du passe vaccinal*», déclare Gabriel Attal

Après sa présentation en Conseil des ministres lundi, le projet de loi sera examiné en commission à compter de mercredi, avec audition du ministre de la Santé Olivier Véran, puis à partir du 3 janvier dans l'hémicycle à l'Assemblée nationale, et «*probablement le 5 et le 6 au Sénat*», a détaillé la présidente LREM de la commission des Lois Yaël Braun-Pivet sur Sud-Radio.

Cette «2G+» éventuelle en France est motivée par la forte circulation du virus - même chez les personnes vaccinées - et du variant Omicron, qui pourrait infecter quelques centaines de milliers de personnes par jour d'ici le mois de janvier, d'après le Conseil scientifique.

À VOIR AUSSI – Aucun «*consensus*» ne s'est dessiné sur le passe sanitaire en entreprise, selon Gabriel Attal